

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	30.08.2015	21:30	15.340	DEAS
	Annule et remplace			

**Auteur(s):** Jean-Charles Legrix

**Titre:** Assurance-maladie et accident pour personnes au bénéfice de l'aide sociale

**Contenu:**

Les coûts liés aux personnes bénéficiant de l'aide sociale explosent depuis plusieurs années.

Comme le groupe UDC l'avait déjà dit par le passé, il serait facile d'économiser au niveau de la couverture en assurance maladie et accident des personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Actuellement le canton paie 445 francs par mois pour la couverture maladie-accident pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas, jusqu'à ce jour, payé uniquement la prime la plus basse avec obligation de passer par un médecin de famille avec la franchise la plus basse à 300 francs?

Avec cette solution de médecin de famille, avec une franchise minimum de 300 francs et avec une couverture autant au niveau maladie qu'accident, les coûts seraient les suivants selon le site Comparis:

- Assura : 320 fr. 80 (moins 28 %)
- CSS : 369 francs (moins 17 %)
- Mutuel assurances : 384 fr. 20 (moins 14%)

Combien de temps faudra-t-il encore au Conseil d'Etat pour économiser là où cela est facile de le faire et sans dommages?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Jean-Charles Legrix	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**